



## INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate  
Le vendredi 29 janvier 2010

**La collecte automatisée des ordures ménagères commencera dans le secteur nord-ouest de la ville le 2 février pour les personnes résidant dans la zone du jour de collecte un et le 3 février pour celles qui résident dans la zone du jour de collecte deux**

**Winnipeg (Manitoba)** – Nous rappelons aux personnes qui résident dans la zone du jour un du calendrier de collecte de cinq jours du secteur nord-ouest de la ville qu'elles doivent commencer à utiliser leurs nouveaux chariots à déchets le mardi 2 février 2010. Les personnes résidant dans la zone du jour deux doivent faire de même à partir du mercredi 3 février 2010.

Voici également quelques conseils aux résidents et aux résidentes qui assureront le succès de la collecte :

- Sortez votre chariot avant 7 heures le jour de la collecte.
- Assurez-vous que le couvercle est fermé. Les couvercles mal fermés peuvent subir des dommages lors de la vidange du chariot.
- Ne laissez pas des ordures à côté du chariot ou dessus. Nous ne prendrons que les ordures ménagères qui se trouvent dans le chariot.
- Orientez le chariot de manière à ce que la flèche se trouvant sur le couvercle pointe vers le milieu de la rue ou de la ruelle.
- Laissez un espace d'un mètre de chaque côté du chariot afin que le bras mécanique du camion de collecte automatisée ait suffisamment de place pour l'attraper.
- Ne mettez pas le chariot derrière ou sur un banc de neige.
- Rentrez votre chariot dès que possible une fois la collecte finie.

Ces conseils et d'autres détails sont inclus dans la trousse de documents qui accompagne chaque chariot ainsi que sur le site Web de la ville, à [winnipeg.ca/waterandwaste](http://winnipeg.ca/waterandwaste)

Les dates de début des autres jours de collecte sont :

Jour 3.....**11 février 2010**

Jour 4.....**22 février** 2010  
Jour 5.....**16 février** 2010

Les résidents et les résidentes qui ne sont pas sûrs de leur jour de collecte peuvent aller à [winnipeg.ca/ecis](http://winnipeg.ca/ecis) ou composer le 311.

Environ 42 000 habitations du secteur nord-ouest bénéficieront de la collecte automatisée plutôt que manuelle au plus tard le 22 février 2010.

En octobre 2009, le Conseil a approuvé la conclusion d'un contrat de sept ans avec BFI Canada Inc. permettant la collecte automatisée des ordures ménagères dans le secteur nord-ouest de la ville (délimité par les rivières Assiniboine et Rouge, et les limites nord et ouest de la ville). Les maisons équipées de conteneurs à ordures ne passeront pas au nouveau système automatisé de collecte.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la ville de Winnipeg au 986-6000 ou par courrier électronique à [MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:MediaInquiry@winnipeg.ca)